



Président, Chef-Pilote, Responsable Pédagogique, Instructeur, ...

Vous effectuez actuellement vos démarches pour devenir ATO, et vous vous posez la question du choix des outils destinés à la formation théorique de vos élèves, ce document vous concerne :

Transformer en ATO votre organisme déclaré vous impose de décrire votre "manière de travailler" en vous assurant qu'elle soit conforme aux règlements en vigueur (principalement l'AIRCROW) au travers de trois manuels ("*généralités*", "*formation*" et "*SGS*"), adressés à la DGAC.

Pour votre manuel "*formation*", l'AMC (Moyens Acceptables de Conformité) prévoit 100 h de formation théorique, dont 10% du volume de formation, soit 10 h, doivent être assurée en présentiel, le reste de la formation peut être assurée en classe virtuelle, en formation assisté par ordinateur ou autres moyens pédagogiques. **Ce point est important car il stipule que vous n'êtes nullement obligé d'utiliser un système d'E-learning ou de sous-traiter votre formation théorique !**

C'est à vous que l'agrément ATO pour la formation (pratique et théorique) sera donné par la DGAC, il conviendra donc d'indiquer dans votre manuel "*formation*", les choix propres à votre organisme, tels que ceux des livres de formation théorique et systèmes d'entraînement aux examens théoriques que vous avez choisis.

Ces livres de formation (par exemple le "*Manuel du Pilote d'Avion - éditions Cépaduès*" ou "*Manuel du pilote hélicoptère - édition Chiron*") ne sont pas, et n'ont pas, à être homologués ou "approuvés"... il en va de même pour le système d'entraînement aux examens théoriques (par exemple "*E-learning et QCM d'Easy-PPL*").

Ce sont vous et vos instructeurs qui devez vous assurer que ce que vous enseignez, et les documents/sites internet que vous utilisez à cette fin, soient cohérents et en phases avec ce qu'attend l'Autorité.

Nous nous assurons d'y répondre en assurant une veille réglementaire, en proposant des cours détaillés auxquels participent les instructeurs des ATO qui utilisent Easy-PPL en tant que systèmes d'entraînement aux examens théoriques.

Ce point précis assure à votre ATO, **pour de longues années**, la totale maîtrise du cursus de la formation au pilotage, tant théorique que pratique.

Vous pouvez donc simplement renseigner dans votre manuel "*formation*", l'emploi du site *Easy-PPL* **pour la formation théorique en ligne et systèmes d'entraînement aux examens théoriques.**

L'équipe easy-ppl